



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 22 septembre 2026, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Sophie Paquette.

Présences :

Marc-Antoine Azouz
Frédéric Barbeau
Lysa Belaïcha
Reine Bombo-Allara
Lyette Bouchard
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Marie-Michèle Drolet
Nicola Grenon

Sylvain Joly
Sylvain Lambert
Sylvain Larocque
Carl Lévesque
Chrep Lok
Affine Lwalalika
Sophie Paquette
Florent Sabourin-Lefebvre

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication, en conformité avec l'article 332.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* :

Catherine Fournier, mairesse

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Guillaume Lamothe, directeur général adjoint, sécurité publique et services de proximité
Marilyne Tremblay, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-260922-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Carl Lévesque, Marc-Antoine Azouz et Marie-Michèle Drolet prennent leur siège.

Catherine Fournier quitte temporairement la séance.

CO-260922-1.2**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-1.3**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260922-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 AOÛT 2026**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 août 2026 à 16 h, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 20 AOÛT 2026**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 août 2026 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-260922-2.1****DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission des affaires réglementaires et politiques locales tenues les 17 juin, 8 juillet et 19 août 2026.

CO-260922-2.2**DÉSIGNATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE (SD-2026-1618)**

Il est proposé de désigner Lyette Bouchard, mairesse suppléante, en remplacement de Sylvain Lambert, pour la période débutant rétroactivement le 31 août 2026 jusqu'au terme de son mandat comme conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-2.3**DÉSIGNATION À LA PRÉSIDENCE ET À LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES (SD-2026-1624)**

Il est proposé de désigner les personnes suivantes à la Commission des affaires réglementaires et politiques locales, pour la période débutant rétroactivement le 31 août 2026 :

1° Marie-Michèle Drolet, à titre de présidente, en remplacement de Carl Lévesque;

2° Florent Sabourin-Lefebvre, à titre de vice-président, en remplacement d'Alvaro Cueto.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-2.4**DÉSIGNATION DE MEMBRES REPRÉSENTANT LA VILLE DE LONGUEUIL À LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES D'AGGLOMÉRATION (SD-2026-1627)**

Il est proposé :

1° de désigner les personnes élues suivantes, à titre de membres représentant la Ville de Longueuil à la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération, pour la période débutant rétroactivement le 31 août 2026 jusqu'au terme de leurs mandats comme conseillère et/ou conseiller municipal :

1.1° Nathalie Delisle, en remplacement de Jonathan Tabarah;

1.2° Lyette Bouchard, en remplacement de Carl Lévesque;

1.3° Alvaro Cueto, en remplacement de Marie-Michèle Drolet;

2° de nommer Nathalie Delisle, à titre de présidente de la Commission, en remplacement de Carl Lévesque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-2.5**DÉSIGNATION ET RECONDUCTION DE MANDATS DE MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2026-1615)**

Il est proposé :

1° de désigner à titre de membres du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles, pour un mandat d'un an débutant rétroactivement le 31 août 2026 :

- 1.1° Reine Bombo-Allara, en remplacement de Jonathan Tabarah;
- 1.2° Frédéric Barbeau, en remplacement de Carl Lévesque;

2° de reconduire Sophie Paquette, à titre de membre du comité, pour un mandat supplémentaire d'un an débutant rétroactivement le 31 août 2026;

3° de reconduire Sylvain Joly, à titre de membre substitut chargé de remplacer un membre qui est empêché de siéger, pour un mandat supplémentaire d'un an débutant rétroactivement le 31 août 2026;

4° de nommer Sophie Paquette, à titre de présidente du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-2.6**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2026-1628)**

Il est proposé :

1° de désigner les personnes suivantes, membres du conseil d'administration de la Société de transport de Longueuil, pour un mandat débutant rétroactivement le 31 août 2026 :

- 1.1° Carl Lévesque, en remplacement d'Alvaro Cueto;
- 1.2° Nicolas Grenon, en remplacement de Jonathan Tabarah;

2° de proposer Marie-Michèle Drolet, à titre de présidente du conseil d'administration, en remplacement d'Alvaro Cueto.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-2.7**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SD-2026-1625)**

Il est proposé de désigner Florent Sabourin-Lefebvre, à titre de membre du Comité consultatif sur le développement économique, en remplacement de Jonathan Tabarah, pour la période débutant rétroactivement le 31 août 2026 jusqu'au terme de son mandat comme conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-2.8**DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES (SD-2026-1593)**

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues de différentes municipalités, concernant :

1° l'appui au Programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 - Volet Redressement (demande de modification du guide);

2° le Règlement sur la langue française - abolition de l'exemption de 5 000 \$.

CO-260922-2.9**MODIFICATION DE L'APPELLATION BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SD-2026-1491)**

Il est proposé de modifier l'appellation *Bureau du protecteur du citoyen* par *Ombudsman de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-2.10**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE – PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DES PLANS CLIMAT (SD-2026-1423)**

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Longueuil a pris connaissance du Guide du programme Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat;

Il est proposé :

1° d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme;

2° d'attester que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

3° de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la Ville de Longueuil ou aux projets de la programmation;

4° de s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que la Ville de Longueuil paie tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;

5° de transmettre au ministère des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution et la liste des projets autorisés par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-2.11

ÉTABLISSEMENT DU TARIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL (SD-2026-1547)

Il est proposé d'établir le tarif des rémunérations du personnel électoral, pour l'élection partielle du 6 décembre 2026, de la manière indiquée à l'annexe I jointe au sommaire décisionnel SD-2026-1547.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-260922-4.1

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS (SD-2026-1329)

Il est proposé de recommander au conseil qu'il soit procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 10 juillet 2026, au montant de 13 570 467 \$, relevant d'une compétence locale, à Marchés mondiaux CIBC inc.

CO-260922-4.2

AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ - ÉLECTIONS (SD-2026-1597)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation du fonds réservé - élections apparaissant sur la liste du 24 août 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 404 132 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.3

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'INSTALLATION ET L'AMÉNAGEMENT DE DEUX ABRIBUS (SD-2026-1537)

Il est proposé :

1° d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 25 948,42 \$, taxes nettes, au fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans à compter de 2027, afin de prévoir les crédits requis pour l'installation et l'aménagement de deux abribus aux arrêts d'autobus suivants :

1.1° arrêt n° 30243 dans la rue Antoinette-Robidoux à l'intersection de la rue Adoncour, en direction de la rue Le Moyne Est;

1.2° arrêt n° 30255 dans le chemin Du Tremblay situé au numéro civique 1195;

2° d'autoriser le paiement au Réseau de transport de Longueuil (RTL) d'un montant n'excédant pas 25 948,42 \$, taxes nettes, représentant le coût des installations de deux abribus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.4

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL - VOLET 2 (SD-2026-1373)

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière d'un montant maximal de 50 000 \$ auprès du Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal - volet 2, afin de soutenir la consolidation du conseil jeunesse, la réalisation d'une démarche de consultation continue auprès des jeunes en vue de l'élaboration du prochain plan d'action jeunesse 2028-2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.5

AUTORISER LA TRÉSORIÈRE D'INSCRIRE AU RAPPORT FINANCIER 2026 LES AFFECTATIONS AU POSTE DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (SD-2026-1541)

Il est proposé d'autoriser la trésorière à inscrire au rapport financier 2026 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir*, nécessaires afin de pallier au déséquilibre fiscal engendré par la norme comptable sur les passifs aux titres de sites contaminés, sur la mise hors service des immobilisations, sur les avantages sociaux futurs et sur les règlements de litiges importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.6

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CARREFOUR LE MOUTIER (SD-2026-1308)

Il est proposé d'octroyer à Carrefour le Moutier une aide financière annuelle de 12 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, afin de couvrir une partie des coûts relatifs à sa relocalisation et à l'augmentation de ses frais de loyer pour les années 2026, 2027 et 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.7**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Nathalie Delisle, datées des 8 et 27 juin, 8 et 9 juillet et du 10 août 2026;
- 2° du conseiller Carl Lévesque, datée du 15 juin 2026;
- 4° du conseiller Florent Sabourin-Lefebvre, datée du 27 juin 2026;
- 5° de la conseillère Chrep Lok, datée du 30 juin 2026;
- 6° du conseiller Jonathan Tabarah, datée du 30 juin 2026;
- 7° de la conseillère Lysa Belaicha, datée du 30 juin 2026;
- 8° du conseiller Sylvain Lambert, datée du 30 juin 2026;
- 9° de la conseillère Marie-Michèle Drolet, datées des 14 et 17 juin et du 12 juillet 2026;
- 10° de la conseillère Affine Lwalalika, datées des 6 juillet et 10 août 2026;
- 11° de la conseillère Sophie Paquette, datées des 30 juin, 10 et 14 août 2026;
- 12° du conseiller Alvaro Cueto, datées des 12 juillet et 17 août 2026;
- 13° des conseillers de Coalition Longueuil, datée du 17 août 2026;

CO-260922-4.8**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2026-1433)**

Il est proposé d'affecter une somme de 121 987,29 \$, taxes nettes, en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution de travaux de déboisement, terrassement et nivellement des milieux humides, visés par le certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 17 novembre 2006, sur le lot 6 681 135 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.9**AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - FOURNITURE ET INSTALLATION DE 40 PANNEAUX LUMINEUX À DIVERS PASSAGES POUR PIÉTONS (SD-2026-1432)**

Il est proposé que la Ville :

- 1° autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;
- 2° reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le chef du Service mobilité durable et éclairage est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.10**AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - FOURNITURE ET INSTALLATION DE 43 AFFICHEURS DE VITESSE PÉDAGOGIQUES (SD-2026-1434)**

Il est proposé que la Ville :

- 1° autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;
- 2° reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le chef du Service mobilité durable et éclairage est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.11**AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - ACQUISITION ET INSTALLATION DE BALISES PIÉTONNIÈRES (SD-2026-1435)**

Il est proposé que la Ville :

- 1° autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;

2° reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le chef du Service mobilité durable et éclairage est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.12

AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA RUE RADISON (SD-2026-1436)

Il est proposé que la Ville :

1° autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;

2° reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le chef du Service mobilité durable et éclairage est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.13

AUTORISATION D'ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES (SD-2026-1595)

Il est proposé d'autoriser le chef de Service et trésorier adjoint - revenus et investissements, ou la cheffe de Division - revenus, à enchérir et à acquérir, au nom de la Ville, les immeubles mis en vente le 1^{er} octobre 2026 lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, jusqu'à concurrence d'un montant maximum équivalent à 200 % du montant de l'évaluation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.14

AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES (SD-2026-1682)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 10 septembre 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 200 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-4.15**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE COUCHE MINCE DE PAVAGE SUR LA RUE SAINT-LAURENT, ENTRE LE BOULEVARD LA FAYETTE ET LA RUE JOLIETTE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR SUR LA RUE GRANDPRÉ (SD-2026-1518)**

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 916 163,97 \$, au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans à compter de 2027, afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation de travaux de mise en place d'une couche mince de pavage sur la rue Saint-Laurent, entre le boulevard La Fayette et la rue Joliette et l'aménagement d'un trottoir sur la rue Grandpré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-260922-6.1****AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 2) (SD-2026-1407)**

Il est proposé d'autoriser une dépense estimée à 435 076,36 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 2), requise pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de réfection de surface du pont Saint-Charles Ouest et de ses approches entre les rues Joliette et d'Assigny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-6.2**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) (SD-2026-1534)**

Il est proposé d'autoriser une dépense estimée à 498 020,40 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 3), requise pour assurer la surveillance des travaux de réfection du pont Roland-Therrien et de la passerelle Edna-Maricourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-6.3**MODIFICATION AU CONTRAT LONG-25-0153 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION MAJEURE DE LA MAISON LE RÉVEIL (SD-2026-1375)**

Il est proposé d'autoriser une dépense supplémentaire de 514 383,65 \$, taxes comprises, pour la modification préalablement autorisée par la direction des Grands projets et infrastructures en eau et bâtiments au contrat LONG-25-0153 pour l'exécution des travaux de rénovation majeure de la Maison Le Réveil, adjugé à Construction JBE inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2026-1375.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-6.4**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0163 POUR LE NETTOYAGE DES STATIONS DE POMPAGE ET CHAMBRES DE VANNES (SD-2026-1486)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0163 pour le nettoyage des stations de pompage et chambres de vannes, pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Can-Inspec inc., pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 627 947,92 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-6.5**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0164 POUR LA FOURNITURE DE PAPETERIE, IMPRESSION, MISE SOUS PLI ET MISE À LA POSTE DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES (SD-2026-0665)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0164 pour la fourniture de papeterie, impression, mise sous pli et mise à la poste des comptes de taxes municipales, pour la période du 18 août 2026 au 31 mars 2031, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Imprimerie Précis-Grafik inc, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 152 377,97 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-6.6**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0223 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE DU CHALET AU PARC RAYMOND (SD-2026-1508)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0223 pour les travaux de réfection de toiture du chalet au parc Raymond, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à

328 748,02 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-6.7

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0221 POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC CANIN VAUQUELIN (SD-2026-1231)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0221 pour les travaux de réaménagement du parc canin Vauquelin, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Gestion Dexsen inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 531 486,31 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-260922-7.1

CONSENTEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE SUR LES 6 429 108, 6 429 110 ET 6 429 114 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2026-1656)

Il est proposé de consentir à l'établissement d'une servitude sur les parties des lots 6 429 108, 6 429 110 et 6 429 114 du cadastre du Québec, en faveur d'Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée, pour un droit de placer, exploiter, entretenir, remplacer, construire, ajouter et inspecter sur et en dessous de l'assiette de servitude pour des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunications selon le plan joint au sommaire décisionnel SD-2026-1656.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-7.2

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LA PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DES LOTS 4 642 839, 4 642 840 ET 4 921 371 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2026-1638)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant la promesse de Groupe Touchette immobilier inc. d'acheter une partie des lots 4 642 839, 4 642 840 et 4 921 371 du cadastre du Québec, aujourd'hui identifiée sous le lot 6 681 135, lequel a pour objet, de prolonger le délai de vérification diligente jusqu'au 11 décembre 2026, d'accorder un délai supplémentaire pour l'acquisition de l'assiette de la servitude de passage et d'encadrer la réalisation des travaux dans les milieux humides et des travaux préparatoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-260922-8.1**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1371 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE DIVERS IMMEUBLES (SD-2026-1596)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1371 décrétant un emprunt pour l'acquisition de divers immeubles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.2**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 93-3751 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DE L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL (SD-2026-1522)**

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement numéro 93-3751 sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Longueuil*, sera présenté.

CO-260922-8.3**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1368 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 93-3751 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DE L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL (SD-2026-1522)**

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1368 modifiant le Règlement numéro 93-3751 sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Longueuil*.

CO-260922-8.4**APPROBATION DE L'ADDENDA NO 2 MODIFIANT L'ENTENTE RÉGISSANT LE PARTAGE DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX (SD-2026-1156)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux, intervenue avec le Centre de services scolaires Marie-Victorin, lequel a pour objet de modifier l'annexe I - *description et utilisation des installations du Centre de services scolaires* de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE TOUT UN MONDE S'OUVRE À MOI! (SD-2026-1335)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Théâtre Motus pour la réalisation du projet de médiation culturelle *Tout un monde s'ouvre à moi!* visant à offrir divers ateliers adaptés aux usagers du Centre Petite Échelle, pour une période se terminant le 31 mars 2027;

2° d'octroyer, une aide financière de 13 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, provenant de l'Entente de développement culturel 2025-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE À MANIER (AVEC PRÉCAUTION) (SD-2026-1336)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Zocalo, centre d'artiste en art imprimé pour la réalisation du projet de médiation culturelle *À manier (avec précaution)* visant à offrir divers ateliers aux participants de l'organisme Le Virage, pour une période se terminant le 1^{er} mars 2027;

2° d'octroyer une aide financière de 13 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, provenant de l'Entente de développement culturel 2025-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.7**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE RÉSILIATION BILATÉRALE ET QUITTANCE MUTUELLE CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE-MUNICIPALE DE L'ÉCOLE HUBERT-PERRON (SD-2026-1421)**

Il est proposé d'approuver l'entente de résiliation bilatérale et quittance mutuelle avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin concernant le protocole d'entente relatif à la bibliothèque scolaire-municipale de l'école Hubert-Perron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.8**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN - PHASE 2 (SD-2026-1426)**

Il est proposé d'approuver la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le versement d'une aide financière à la Ville d'un montant maximal de 86 733 \$, taxes nettes comprises, pour le projet d'acquisition des lots 2 878 235, 3 526 958, 3 526 959, 3 526 809, 3 526 810, 4 642 950 et 5 251 693 du cadastre du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.9**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (VOLET 1) (SD-2026-1232)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant le versement à la Ville d'une aide financière maximale de 206 836,80 \$ suivant les termes de l'entente, afin d'offrir des services d'aide d'urgence aux ménages sans logis dans le cadre de l'application du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1), pour la période débutant rétroactivement le 1^{er} avril 2026 et prenant fin le 31 mars 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.10**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DES AIRES DE STATIONNEMENT DU SECTEUR DE L'HÔPITAL PIERRE-BOUCHER (SD-2026-1544)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Santé Québec, agissant par l'entremise de l'établissement Santé Québec Montérégie-Est, pour la gestion des aires de stationnement du secteur de l'hôpital Pierre-Boucher, soit sur les lots 2 900 060, 4 050 533, 6 395 313 et 6 552 337, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2026, renouvelable automatiquement pour une ou des périodes additionnelles de deux ans, afin d'appliquer la réglementation municipale en vigueur en matière de circulation et de stationnement sur ces terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.11**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET RÉSIDENCE CROISÉE ENTRE ZOCALO ET AGRÉGAT DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION JE/US 2027 (SD-2026-1523)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Agrégat et Zocalo pour la réalisation du projet *Résidence croisée entre Zocalo et Agrégat dans le cadre de la Manifestation JE/US 2027*, lequel contribue à la mise en œuvre de la Politique culturelle de la Ville, pour une période prenant fin le 30 septembre 2027;

2° d'octroyer, dans le cadre de cette entente, une aide financière de 15 000 \$ comprenant les taxes, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.12**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET PLAISIR PARTAGÉS (SD-2026-1523)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Métiers et traditions et Asphalte diffusion pour la réalisation du projet *Plaisir partagés*, lequel contribue à la mise en œuvre de la Politique culturelle de la Ville, pour une période prenant fin le 30 septembre 2027;

2° d'octroyer, dans le cadre de cette entente, une aide financière de 15 000 \$ comprenant les taxes, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.13**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET FLUXUS (SD-2026-1523)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Le zèbre jaune et Ensemble Mirabilia pour la réalisation du projet *Fluxus*, lequel contribue à la mise en œuvre de la Politique culturelle de la Ville, pour une période prenant fin le 30 septembre 2027;

2° d'octroyer, dans le cadre de cette entente, une aide financière de 15 000 \$ comprenant les taxes, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-8.14**AUTORISATION D'INSTALLATION ET D'UTILISATION TEMPORAIRE DE BRASEROS POUR LA NUIT DES SANS-ABRI (SD-2026-1520)**

Il est proposé d'autoriser l'installation et l'utilisation temporaire de braseros au parc St. Mark pour l'événement de la Nuit des sans-abri qui se tiendra les vendredis 16 octobre 2026, 15 octobre 2027, 20 octobre 2028 et 19 octobre 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Fournier rejoint la séance.

CO-260922-8.15**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2026-1649)**

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville, sera présenté.

CO-260922-8.16**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2026-1649)**

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1369 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

Proposition technique

Marie-Michèle Drolet, appuyée par Carl Lévesque, fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

CO-260922-12.1**DÉSIGNATION À LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES D'AGGLOMÉRATION (SD-2026-1626)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner Nathalie Delisle, à titre de présidente de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération, en remplacement de Carl Lévesque, pour la période débutant rétroactivement le 31 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.2**DÉSIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES D'AGGLOMÉRATION**

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner les personnes suivantes, membres provenant de la Ville de Longueuil à la Commission des affaires réglementaires et politiques de l'agglomération, pour la période débutant rétroactivement le 31 août 2026 :

- 1° Nathalie Delisle, en remplacement de Jonathan Tabarah;
- 2° Lyette Bouchard, en remplacement de Carl Lévesque;
- 3° Alvaro Cueto, en remplacement de Marie-Michèle Drolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.3**DÉSIGNATION À LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2026-1630)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner Marie-Michèle Drolet, conseillère de la Ville de Longueuil, à titre de présidente du conseil d'administration de la Société de transport de Longueuil, pour la période débutant rétroactivement le 31 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.4**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-1652)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil, à titre de membre représentante de l'agglomération de Longueuil au sein du conseil d'administration du Développement économique de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.5**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE ET DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-1620)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner Florent Sabourin-Lefebvre, conseiller municipal de la Ville de Longueuil, à titre de membre et de président du Comité consultatif agricole, en remplacement de Jonathan Tabarah, pour la période débutant rétroactivement le 31 août 2026 jusqu'au terme du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.6**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION PERMANENTE DE LA MOBILITÉ DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (SD-2026-1619)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de désigner Carl Lévesque, conseiller municipal de la Ville de Longueuil, à titre de membre de la commission permanente de la mobilité

durable de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Sylvain Lambert, pour la période débutant rétroactivement le 31 août 2026 jusqu'au terme de son mandat;

2° de transmettre la présente résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-472 ORDONNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE POLICE SITUÉ AU 6840, BOULEVARD MILAN DANS LA VILLE DE BROSSARD ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2026-1594)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-472 ordonnant des travaux de construction d'un nouveau poste de police situé au 6840, boulevard Milan, dans la Ville de Brossard et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.8

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-475 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE 14 AU 635, BOULEVARD CLAIREVUE OUEST DANS LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2026-1589)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-475 ordonnant des travaux de construction de la caserne 14 au 635, boulevard Clairevue Ouest dans la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.9**APPROBATION DU PROJET PARTICULIER PPVL-2026-36 VISANT À PERMETTRE L'AJOUT DE DEUX LOGEMENTS DANS UNE HABITATION TRIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE SITUÉE AU 705, RUE D'IBERVILLE (LOT 2 630 578) DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2026-1447)**

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Projet particulier PPVL-2026-36 visant à permettre l'ajout de deux logements dans une habitation trifamiliale de structure isolée située au 705, rue d'Iberville (lot 2 630 578) de l'arrondissement du Vieux-Longueuil*, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.10**ADOPTION DES ANNEXES AUX TEXTES DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE SAINT-HUBERT, DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA VILLE DE LEMOYNE ET DU RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉTERMINÉE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE GREENFIELD PARK (SD-2026-1578)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter les annexes aux textes du Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus de la Ville de Saint-Hubert, du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de LeMoyne et du Régime de retraite à cotisation déterminée pour les employés de la Ville de Greenfield Park.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.11**AUTORISATION DU DÉPLOIEMENT DU PROJET D'ALTERNATIVE AUX CONSTATS D'INFRACTION POUR LES MINEURS (PACMI) (SD-2026-0712)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le déploiement du projet d'alternative aux constats d'infraction pour les mineurs (PACMi), lequel permettrait aux contrevenants âgés de 14 à 17 ans de remplacer le paiement complet d'un constat d'infraction admissible par la participation à deux ateliers de sensibilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.12

**APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE
POUR L'ANNÉE 2026 (SD-2026-1419)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'appuyer l'édition 2026 de la Semaine de la sécurité ferroviaire, une campagne de portée nationale et internationale, qui se tiendra du 21 au 27 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.13

**RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE
DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LE FINANCEMENT DU PROJET
LES PONTS DE L'ENTRAIDE (SD-2026-1485)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, mandataire pour l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, d'approuver le financement pour la réalisation du projet *Les Ponts de l'entraide*, déposé par le Centre d'action bénévole de Boucherville au Fonds québécois d'initiatives sociales, pour un montant de 132 568 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.14

**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN
ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU
POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 3) (SD-2026-1637)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'autoriser une dépense de 530 331,79 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3), requise pour la surveillance de bureau dans le cadre des travaux de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de la station de pompage Marie-Victorin;

2° d'abroger la résolution CA-260820-6.21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.15

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0176 POUR LES SERVICES BANCAIRES RELATIFS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES (SD-2026-1398)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-26-0176 pour les services bancaires relatifs aux opérations financières, pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031, avec une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2036, à Banque Nationale du Canada, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 687 288,51 \$, taxes comprises, le cas échéant et selon les conditions de son offre de services datée du 22 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.16

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0155 POUR L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE QUATRE SYSTÈMES DE MISE EN SOLUTION DE POLYMÈRE EN POUDRE AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2026-1386)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0155 pour l'installation et la mise en service de quatre systèmes de mise en solution de polymère en poudre au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Groupe Mécano inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à

345 126,21 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.17

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0197 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLE AUX OUVRAGES D'AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-2026-1528)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0197 pour la fourniture de services de mécanique industrielle aux ouvrages d'agglomération d'assainissement des eaux usées, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2029, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Groupe Mécano inc., pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 1 604 865,26 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.18

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0200 POUR LA MISE À NIVEAU DES VARIATEURS DE VITESSE AU POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES ROLAND-THERRIEN (SD-2026-1623)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0200 pour la mise à niveau des variateurs de vitesse au poste de pompage des eaux usées Roland-Therrien, pour une période de trois ans, au seul soumissionnaire, Sonepar Canada inc., faisant affaires sous le nom Lumen, division de Sonepar Canada inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 644 817,74 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.19**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0215 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UNE STATION DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE À LA CASERNE 23 ET EMPRUNT AUX FONDS DE ROULEMENT (SD-2026-1533)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer le contrat LONG-26-0215 pour la fourniture, l'installation et l'entretien d'une station de ravitaillement en air respirable à la caserne 23, pour une période de cinq ans à compter de la date de fin de l'installation de l'équipement, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, La boutique du plongeur (Triton) ltée, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 285 239,16 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

2° d'emprunter un montant n'excédant pas 209 501,43 \$, taxes nettes, au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans à compter de 2027, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.20**AUTORISATION D'UN REMBOURSEMENT À LA VILLE DE BROSSARD (SD-2026-1430)**

CONSIDÉRANT la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 1214-2005 concernant l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT l'annexe II de l'entente intermunicipale sur la délégation de certaines compétences d'agglomération concernant les équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le remboursement d'un montant de 173 301,90 \$, taxes nettes, à la Ville de Brossard, pour des

travaux de réparation d'une conduite d'aqueduc de 750 mm, située à l'intersection du boulevard de Rome et de la rue Sartre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.21

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SURPLUS NON AFFECTÉ, RÉSERVE FINANCIÈRE - EAU POTABLE ET DE LA RÉSERVE STATUTAIRE (SD-2026-1598)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires et affectation du fonds régions et ruralité, surplus non affecté, réserve financière - eau potable et de la réserve statutaire apparaissant sur la liste du 24 août 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 524 579 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.22

AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'INSCRIRE AU RAPPORT FINANCIER 2026 LES AFFECTATIONS AU POSTE DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (SD-2026-1542)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la trésorière à inscrire au rapport financier 2026 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir*, nécessaires afin de pallier au déséquilibre fiscal engendré par la norme comptable sur les passifs au titre de sites contaminés, sur la mise hors service des immobilisations, ceux au titre des avantages sociaux futurs ainsi que ceux reliés aux règlements de litiges importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.23**APPROBATION DU PROJET À USAGE RÉSIDENTIEL SUR LE BOULEVARD DU QUARTIER - PROJET SOLAR 2 - PROJET DE RÉOLUTION - ARTICLES 145.45 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME DE LA VILLE DE BROSSARD (SD-2026-1603)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Projet à usage résidentiel sur le boulevard du Quartier - Projet Solar 2 - Projet de résolution - Articles 145.45 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Ville de Brossard, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.24**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET APTES SCOLAIRE LONGUEUIL (SD-2026-0891)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente intervenue avec Action jeunesse St-Pie X de Longueuil inc. faisant affaires sous le nom Maison Kekpart pour la réalisation du projet *APTES Scolaire Longueuil*, lequel a pour objet de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 15 juin 2027 et modifier les modalités de versement de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.25**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET CONCERTÉ D'INTERVENTION DE PROXIMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-1320)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente intervenue avec La Maison des jeunes de Longueuil inc. pour la réalisation du *Projet concerté d'intervention de proximité de l'agglomération de Longueuil*, lequel a pour objet de modifier le montant de l'aide financière versée à l'organisme par la Ville;

2° d'autoriser l'appropriation d'une somme additionnelle de 125 000 \$, taxes comprises le cas échéant, en provenance de l'entente intervenue avec le ministère de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs 2022-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.26**APPROBATION D'UNE ENTENTE DANS LE CADRE DE L'AXE 3 DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ (SD-2026-1364)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité intérieure concernant le versement d'une subvention maximale de 2 356 715 \$, à la Ville de Longueuil, pour la réalisation d'activités par son Service de police dans le cadre de l'axe 3 du Programme québécois de lutte contre la criminalité, pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.27**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL AU COMITÉ ACCÈS CANNABIS (SD-2026-1079)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité intérieure concernant le versement d'une subvention maximale de 540 000 \$ à la Ville, pour la participation du Service de police de l'agglomération de Longueuil au Comité Accès Cannabis, pour l'exercice financier 2025-2026;

2° d'approuver l'affectation de trois ressources à la mise en œuvre des activités de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.28

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'ACCÈS TEMPORAIRE À CERTAINS SYSTÈMES DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE SITUÉS SUR LE SITE DU QUARTIER DIX30 DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS DU MONDE DE CYCLISME SUR ROUTE UCI (SD-2026-1543)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec 4240073 Canada inc., 9224-1892 Québec inc., 9171-9922 Québec inc., 9224-2239 Québec inc., 9338-5888 Québec inc. et 9206-2884 Québec inc., représentées par leur mandataire Immobilier Carbonleo inc., concernant l'accès temporaire à distance et limité à certains systèmes de caméras de surveillance situés sur le site du Quartier DIX30, à Brossard, dans le cadre de la planification, de la coordination et de la gestion sécuritaire des Championnats du monde de cyclisme sur route UCI, pour la période du 26 au 27 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.29

APPROBATION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA DEMANDE DE DONNÉES GÉORÉFÉRENCÉES DU RÉSEAU GAZIER (SD-2026-1453)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec Énergir, s.e.c. relative à la demande de données géoréférencées du réseau gazier d'Énergir pour les signataires de

l'entente avec l'Union des municipalités du Québec, signée le 1^{er} octobre 2019;

2° de désigner la cheffe de la Division géospatial de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme à titre de responsable des données.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.30

APPROBATION D'UNE ENTENTE-CADRE DE CHAIRE THÉMATIQUE SUR LE TRAITEMENT DES EAUX (SD-2026-1586)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver une entente-cadre de Chaire thématique sur le traitement des eaux avec l'École de technologie supérieure, Kemira Water Solutions Canada inc., Les industries Fournier inc. et Soleno inc., pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mars 2026, par laquelle la Ville s'engage notamment à verser à l'École de technologie supérieure la somme de 75 000 \$, taxes comprises, à titre d'appui financier à la Chaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.31

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET LOCAL DE RESPONSABILISATION (SD-2026-1356)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec Maison de jeunes L'Escalier en mon temps, pour la réalisation du projet *Local de responsabilisation*, dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité, par laquelle une aide financière de 200 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin le 31 mars 2028;

2° d'autoriser l'appropriation du montant de 200 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, sous réserve de l'entérinement par le conseil d'agglomération, le 24 septembre 2026, de l'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité intérieure, dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité visant à offrir un soutien financier aux partenaires des milieux communautaires, municipaux et policiers pour la mise en œuvre d'une vision intégrée de la lutte contre la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.32**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET 180 (SD-2026-1363)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec Groupe Action Nouvelle Vie, pour la réalisation du *Projet 180*, dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité, par laquelle une aide financière de 200 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin le 31 mars 2028;

2° d'autoriser l'appropriation du montant de 200 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, sous réserve de l'entérinement par le conseil d'agglomération, le 24 septembre 2026, de l'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité intérieure, dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité visant à offrir un soutien financier aux partenaires des milieux communautaires, municipaux et policiers pour la mise en œuvre d'une vision intégrée de la lutte contre la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.33**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET PLUS FORT SANS VIOLENCE (SD-2026-1362)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec Action jeunesse St-Pie X de Longueuil inc, faisant affaires sous le nom Maison Kekpart, pour la réalisation du projet *Plus fort sans violence*, dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité, par laquelle une aide financière de 200 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin le 31 mars 2028;

2° d'autoriser l'appropriation du montant de 200 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, sous réserve de l'entérinement par le conseil d'agglomération, le 24 septembre 2026, de l'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité intérieure, dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité visant à offrir un soutien financier aux

partenaires des milieux communautaires, municipaux et policiers pour la mise en œuvre d'une vision intégrée de la lutte contre la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.34

APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 10 DE LA RIVIÈRE AUX PINS, SITUÉE À BOUCHERVILLE (SD-2026-1262)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente intermunicipale avec la Ville de Boucherville relative à la gestion des travaux d'entretien de la branche 10 de la rivière aux Pins, située à Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.35

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE – PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DES PLANS CLIMAT (SD-2026-1422)

CONSIDÉRANT que le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a pris connaissance du Guide du programme Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme;
- 2° d'attester que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- 3° de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la Ville de Longueuil ou aux projets de la programmation;

4° de s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que la Ville de Longueuil paie tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;

5° de transmettre au ministère des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution et la liste des projets autorisés par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260922-12.36

**AVIS SUR LA RÉSOLUTION 260702-218 DE LA VILLE DE BROSSARD
ACCORDANT UNE DÉROGATION MINEURE DANS UN LIEU OÙ
L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES
PARTICULIÈRES (SD-2026-1685)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la résolution 260702-218 de la Ville de Brossard et d'informer cette dernière que le conseil d'agglomération n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement à cette résolution, jointe au sommaire décisionnel SD-2026-1685, et autorisant une dérogation mineure au 1575, avenue Panama;

2° de transmettre sans délai la présente résolution à la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 11, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux.

13. CLÔTURE

CO-260922-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

La présidente indique avoir reçu une demande d'autorisation de captation d'images présentée par un journaliste de Radio-Canada et accorde cette autorisation conformément à l'article 88 du Règlement intérieur du conseil municipal (CM-2002-37).

CO-260922-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260922-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Sophie Paquette

Sophie Deslauriers